



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 15597

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences de la vaccination massive de la population contre l'Hépatite B en 1994. Le ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, avait effectivement lancé une croisade sanitaire pour faire vacciner l'ensemble de la population française contre l'hépatite B. 25 millions de personnes se feront vacciner. Il semble aujourd'hui que cette décision ait reposé sur des données sanitaires fournies par les grands laboratoires de recherche, lesquels ont vu dans cette campagne de vaccination une source de profit non négligeable. Depuis 1994, seize thèses de médecine consacrées aux effets secondaires du vaccin « hépatite » « B », concluant un travail de recherche à l'observation de cas, attestent l'existence d'effets secondaires sérieux du « vaccin » « hépatite » « B ». Ces différentes thèses dressent un inventaire des effets secondaires du vaccin ; maladies auto-immunes, troubles cutanés, hépatiques, sanguins, polyarthrites, lupus, vascularites, périartérite noueuse. Ces travaux, pour la plupart, à l'issue de la confrontation des données cliniques, des analyses biologiques et des examens spécialisés (scanner, IRM, électroencéphalogramme), mettent en cause la vaccination. Au cours des dernières années, la politique vaccinale du Gouvernement a été marquée par de multiples hésitations. En avril 1994, le ministère de la Santé lance une campagne de santé publique pour immuniser l'ensemble de la population contre l'hépatite B. En l'an 2000, le ministère de la Santé décide de stopper la vaccination dans les écoles et de mettre un frein à la massive campagne de publicité. Il souhaite par conséquent savoir s'il compte faire un bilan de ces pratiques, proposer une politique vaccinale visant à remédier à la situation constatée et surtout prendre en charge les victimes du vaccin.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15597

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2391